



PLAQUETTE

**POUR LES JEUNES DÈS LA 6ÈME JUSQU'À 17 ANS
ANNÉE SCOLAIRE 2024 /2025**



La gestion du local jeunes de la communauté de communes des Monts de Gy a été confiée à la Ligue FOL 70, avec le soutien de la CAF et de la MSA. Le local jeunes des Monts de Gy est une structure de proximité qui a pour vocation de développer prioritairement toutes les actions éducatives, sportives et de loisirs en direction des adolescents du territoire : accueils de loisirs, chantiers, séjours, soirées ou après-midi. L'équipe pédagogique est composée d'animateurs diplômés, la gestion est portée par Joshua BENIEKHELEF. Cette équipe peut être complétée par des intervenants ponctuels en fonction des projets d'animation.



Accueil au cours de l'année



(Hors vacances scolaires)

1a. Soir – lundi, jeudi.

Le local jeunes est organisé le soir après les cours **de 16h30 jusqu'à 18h30**.

1b. Soir – mardi, vendredi.

Le local jeunes est organisé le soir après les cours **de 16h30 jusqu'à 19h00**.

Les jeunes de 11 à 17 ans sont tous les bienvenus afin de se retrouver autour d'activités, de projets et de discussions.

Les adolescents seront accueillis par l'équipe, ils pourront disposer d'un espace de jeux, d'un temps pour leurs devoirs.

Des ateliers leur seront proposés, il s'agira également de temps libre et d'échanges.

Possibilité d'arrivée et de départ échelonnés.

Accueil du mercredi et soirée



Le local jeunes peut accueillir vos jeunes selon les modalités suivantes.

1. Accueil du mercredi au local : animation de 13h30 à 18h30 (sur inscription).

Possibilité d'accueil de 12h00 à 13h30 avec repas tiré du sac. Un frigo et un micro-ondes sont mis à disposition.

Le local jeunes propose un contenu d'animation original, ludique et créatif, qui permet aux jeunes d'évoluer de façon intelligente au sein de la collectivité.

Au programme : Activités sportives, culturelles, jeux collectifs, sorties, jeux d'expression, soirée... Plusieurs possibilités d'inscription sont possibles.

2. Soirée le vendredi soir : une fois par mois de 19h00 à 22h30 ([sur inscription](#)).

Chaque mois une soirée est proposée sur [différents thèmes](#) (Quizz, diffusion de film, rencontre entre accueils ados, jeux de société, soirée débat, etc.)

Le repas est préparé par les jeunes.

Accueil vacances scolaires



Le local jeunes peut accueillir vos jeunes selon les modalités suivantes.

Le local jeunes accueille les adolescents de **8h30 à 18h00**. Possibilité du repas pris sur le site (repas tiré du sac). A chaque semaine de vacances, un nouveau projet sera développé.

Le local jeunes se construit autour des jeunes et avec les jeunes. Les divers projets sont menés pour eux !

Le local jeunes est ouvert chaque [première semaine des petites vacances](#) et 4 semaines durant l'été, comprenant un chantier jeunes. Un séjour est proposé pendant la période estivale.

L'inscription est à la semaine, ou sous forme de stages.

Déclaration



Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

L'ensemble de ces services est déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (**SDJES**). Un projet pédagogique découlant du projet éducatif de la Ligue de l'enseignement/FOL70 est rédigé par l'équipe éducative.

Les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs éducatifs sont précisées dans le [règlement intérieur](#).

Tarifs



Différents tarifs sont proposés

	T1	T2	T3	T4
	QF < 700	701 < QF < 1100	1101 < QF < 1500	QF > + 1501
Cotisation à l'année	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Mercredi "petite sortie"	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
Mercredi "grande sortie"	16,00 €	17,20 €	18,40 €	19,60 €
Soirée	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €

La tarification est modulée selon les ressources des familles en quatre tranches, en fonction du Quotient Familial (QF).

Les tarifs sont forfaitaires, quels que soient les horaires d'arrivée et de départ des jeunes. A cet effet, votre n° allocataire CAF ou si vous n'êtes pas allocataire, votre avis d'imposition ou de non-imposition devra être fourni dans le dossier d'inscription.

Inscription annuelle et facturation



Adhésion annuelle

L'inscription de votre jeune se fait au moyen d'une adhésion annuelle. Toute inscription aux activités demandant une participation financière aux familles se fait directement sur le portail familles : <https://fol70.portail-defi.net>.

Si vous n'avez pas l'accès au portail familles, vous pouvez contacter le directeur de la structure qui se chargera de vous transmettre le lien d'inscription.

Une facture est établie et envoyée par mail aux parents. Le montant de cette facture est réglée en prélèvement automatique.

Nouveau : L'adhésion est à prendre sur le site du portail familles.